



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

**Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation
du 59 au 109, rue Famille Dervaux
Festivités de la Châtaigne – Restaurant Ché Ch'Toine**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons,

Considérant la demande effectuée par Monsieur Antoine NICOTTE, exploitant la friterie « Ché Ch'Toine », situé n°83B, rue Famille Dervaux, pour étendre sa terrasse sur le trottoir face à son établissement,

Arrête

Article 1^{er} :

Le stationnement des véhicules sera interdit du samedi 11 octobre 2025, à partir de 12h, au dimanche 12 octobre à 21h, devant les numéros 59 au 109 rue Famille Dervaux à Lewarde.

Article 2 :

La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place par l'organisateur afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 3 : Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Monsieur Antoine NICOTTE.

Article 4 : Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur Claude SOMBRIN, Adjoint au Maire et le permissionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 3 octobre 2025

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde